

Délib 2020-12-02 : Décision modificative : Fonds de concours Voirie

Monsieur le Maire rappelle la convention passée avec la Communauté de communes du Pays de Craon sur le fonds de concours voirie concernant la participation financière de 50 % de la commune fixée à 668.90 € pour les travaux de rechargement et de revêtement bicouche de la partie non revêtue du chemin communal en pierre du Chêne. L'imputation est à réaliser sur le compte 20412 qu'il faut créer et nécessite un apport de 668.90 €.

| BUDGET COMMUNE 2020 | | |
|--|------------------------------------|----------------------------------|
| Section Investissement | | |
| | Disponibilité du compte | Décision Modificative |
| Chap. 020 Dépenses imprévues | 1056,81 | - 668.90 € |
| Chap. 204 subvention d'équipement cpt 20412 –bâtiment et installation | 0 | + 668.90 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,
ADOpte la décision modificative au budget investissement de la commune.

Questions diverses :

- **Distributeur de pains**

Monsieur le Maire a pris contact avec une entreprise qui installe des distributeurs connectés de pains. Le conseil municipal a décidé d'attendre pour évaluer le besoin en mettant en priorité la recherche d'un repreneur du commerce de la commune.

- **Nids de frelons asiatiques**

Monsieur LECOT explique que depuis 2015, POLLENIZ propose un Plan d'Action Collectif - Frelons Asiatique et pour les collectivités qui le souhaitent, il est alors possible d'établir une convention en direct avec POLLENIZ.

Le conseil municipal ne souhaite pas ce partenariat.

Si un nid de frelons est découvert sur le domaine public, une entreprise prestataire spécialisée sera alors sollicitée et la commune prendra en charge la totalité des frais de destruction.

Si le domaine privé est concerné, un référent viendra authentifier le nid et la commune prendra en charge 50 % du coût de la destruction du nid avec un maximum de prise en charge de 150 €.

La destruction des nids de frelons européens n'est pas concernée par cette aide.

- **Convention avec la mairie de Cosmes mise à disposition de Régine validée par la Mairie de Cosmes**

- **Etat d'avancement des travaux de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire informe le conseil que plusieurs devis sont en attente pour un avenant au marché.

- **Antenne Bouygues annulation du projet de la part de Bouygues**

- **Commission Travaux - Redéfinir les projets et les référents pour demande devis**

Hervé AUBERT demande des devis pour les travaux prévus 8 rue de la mairie, au niveau des entrées de l'église et de l'accès du cimetière.

Quant à David BEAUMONT et Denise CHAUDET, ils se renseignent auprès d'entreprises pour un aménagement de cavurnes au cimetière.

- **Distribution enveloppes adressage à réaliser**

Cette distribution sera faite en même temps que la remise des bulletins municipaux.

- **Taille d'arbres**

M. LECOT contacte l'entreprise LOURY pour la taille de l'arbre de la cour de la Salle des fêtes ainsi que pour celui du plan d'eau qui est à débiter car très dangereux pour les pêcheurs et promeneurs.

- **Le bulletin municipal**

Hervé AUBERT et Estelle GUINEHEUX ont présenté le bulletin. Monsieur le Maire a signé le devis de l'entreprise REPRODIS.

La distribution aura lieu le 09 janvier prochain. Un questionnaire-enquête pour la reprise du dernier commerce de la commune sera joint au bulletin.

- **Parcelle rue de la gare**

Une parcelle est à vendre sur la commune, Monsieur le Maire en informe le conseil et recherche le propriétaire de ce terrain afin de se renseigner sur le prix de vente.

- **Liste du matériel de Gilles :**

Le CCAS de la commune souhaite acquérir le matériel de cuisine de Gilles pour un éventuel repreneur. Monsieur le Maire a présenté cette liste au conseil.

Heure de fin de réunion : 22h00

Proposition de date du prochain conseil : le mardi 26 janvier 2021